



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville  
de Malartic du lundi, le 12 décembre 2011, tenue au 901, rue Royale  
à Malartic à 20 h 00**

---

M. le maire, André Vezeau, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
M. Martin Ferron, conseiller, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est également présente :

Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - **GREFFE**

1.1. - **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

1.0.- **GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2011;

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2011;

1.4.- Adoption du contrat privilège interurbain BFT953 avec Télébec;

2.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**

RÉSOLUTION  
2011-12-573



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 2.1.- Adoption du règlement no 783 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la 2<sup>e</sup> Avenue, 4<sup>e</sup> Avenue et de l'avenue Centrale Nord et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 553 147 \$;
- 2.2.- Adoption du contrat pour l'acquisition d'un camion unité combinée;
- 2.3.- Avis de motion concernant un règlement pour le traitement des élus municipaux;
- 2.4.- Adoption du projet de règlement concernant le traitement des élus municipaux;
- 3.0. - URBANISME**
- 3.1.- Demande de colportage Ressources pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue;
- 3.2.- Demande de transport lourd sur la route 117 de Transport Modulaire Germain Larouche;
- 3.3.- Acte de cession avec la Corporation minière Osisko : Parc secteur Sud;
- 3.4.- Location d'un conteneur à déchets;
- 4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 4.1.- Demande d'appui de Taxi 24;
- 5.0.- LOISIRS ET CULTURE**
- 5.1.- Adoption du règlement no 782 concernant la tarification du Camping régional de Malartic saison 2012;
- 5.2.- Programmation de la fête d'hiver;
- 6.0.- TRAVAUX PUBLICS**
- 7.0.- SERVICE TECHNIQUE**
- 7.1.- Approbation des plans de fermeture des infrastructures du secteur Sud;
- 7.2.- Offre de service de Qualitas pour l'étude géotechnique du secteur F;
- 7.3.- Approbation de travaux de Télébec : Projet P21164;
- 8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**
- 9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS**
- 9.1.- Exposition temporaire dans la salle du conseil;
- 9.2.- Déléguer un conseiller à la Société d'histoire de Malartic;
- 10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 11.0.- AFFAIRES NOUVELLES**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

11.1.- Félicitations aux pompiers lors de la guignolée;

12.0.- **CORRESPONDANCE**

13.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

14.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.0.- **GREFFE**

RÉSOLUTION  
2011-12-574

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2011**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre, tel que rédigé;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-12-575

1.3.- **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2011**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2011, tel que rédigé;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-12-576

1.4.- **Adoption du contrat privilège interurbain BFT953 avec Télébec**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le contrat privilège interurbain sous le numéro de dossier BFT953 et sous le numéro de contrat BFT953A023, tel que présenté;

D'AUTORISER la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ledit contrat;

Adoptée.

2.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**

RÉSOLUTION  
2011-12--577

2.1.- **Adoption du règlement no 783 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la 2<sup>e</sup> Avenue, 4<sup>e</sup> Avenue et de l'avenue Centrale Nord et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 553 147 \$**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'ADOPTER le règlement 783 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la 2<sup>e</sup> Avenue, 4<sup>e</sup> Avenue et de l'avenue Centrale Nord et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 553 147 \$, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-12--578

2.2.- Adoption du contrat pour l'acquisition d'un camion unité combinée

CONSIDÉRANT QUE les parties ont signé en avril 2011, un contrat pour le démantèlement du quartier Sud (triangle), démolition des résidences, construction d'infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE dans les cadres de ces travaux, une problématique est survenue concernant un conduit de 600 mm;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte de laisser en place le conduit de 600 mm, conditionnellement à ce que la Corporation défraie les coûts pour un camion unité combinée afin de nettoyer le conduit;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont trouvé une solution à cette problématique;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'ADOPTER le contrat pour l'acquisition d'un camion unité combinée, tel que présenté;

Adoptée.

2.3.- Avis de motion concernant un règlement pour le traitement des élus municipaux

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jude Boucher qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement dont l'objet concerne le traitement des élus municipaux.

RÉSOLUTION  
2011-12--579

2.4.- Adoption du projet de règlement concernant le traitement des élus municipaux

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'ADOPTER le projet de règlement concernant le traitement des élus municipaux, tel que présenté;

Adoptée.

3.0.- URBANISME



Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

RÉSOLUTION  
No de résolution  
2011-12-580

3.1.- **Demande de colportage Ressources pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue**

CONSIDÉRANT QUE la Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue a fait parvenir une demande de colportage aux jonctions de la rue Royale et Centrale;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ÉMETTRE gratuitement un permis autorisant la Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue à tenir une activité de financement pré-téléthon le 21 janvier 2012 de 12 h 00 à 16 h 30, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministère des Transports du Québec;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-12-581

3.2.- **Demande de transport lourd sur la route 117 de Transport Modulaire Germain Larouche**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Transport modulaire Germain Larouche doit procéder au déménagement d'un garage du 271, avenue Abitibi pour se rendre au 701, rue Gravel;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Mignan

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'AUTORISER la compagnie Transport modulaire Germain Larouche à circuler à l'intérieur de la Ville de Malartic pour transport sur route du garage du 271, avenue Abitibi;

QUE les rues suivantes soient empruntées lors du déménagement : l'avenue Abitibi, la rue de la Paix, l'avenue Fournière, la rue Royale, la rue des Pins, la rue Miquelon et l'avenue Gravel et ce, conditionnellement à ce que Transport modulaire Germain Larouche obtienne les permis nécessaires auprès du Service d'urbanisme;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-12-582

3.3.- **Acte de cession avec la Corporation minière Osisko : Parc secteur Sud**

CONSIDÉRANT QUE les parties ont signé les contrats suivants :

- a) Contrat pour le démantèlement du quartier Sud (triangle), démolition des résidences, construction d'infrastructures municipales;
- b) Contrat pour l'aménagement du quartier Sud (triangle); et

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit céder à la Corporation minière Osisko une partie des rues et des ruelles du quartier Sud;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent mettre par écrit leur entente;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CÉDER à la Corporation minière Osisko les terrains suivants :

- 2 998 006 Cadastre du Québec;
- 3 001 128 Cadastre du Québec;
- 3 001 131 Cadastre du Québec;
- Une partie du lot 3 001 130 Cadastre du Québec;
- Une partie du lot 3 001 129 Cadastre du Québec;
- Une partie du lot 3 001 133 Cadastre du Québec;

Tels qu'illustrés sur le plan joint à la présente résolution;

QUE la Corporation minière Osisko défraie tous les coûts reliés à la présente transaction;

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic l'acte de cession;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-12-583**

**3.4.- Location d'un conteneur à déchets**

CONSIDÉRANT QUE le CLSC de Malartic demande l'intervention de la Ville de Malartic pour aider à vider le logement du 500, rue Jacques-Cartier ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMENT

QUE la Ville de Malartic loue à ses frais un conteneur à déchets pour le 500, rue Jacques-Cartier ;

QUE les employés municipaux n'interviendront pas au ramassage;

Adoptée.

**4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**RÉSOLUTION  
2011-12-584**

**4.1.- Demande d'appui de Taxi 24**

CONSIDÉRANT QUE Taxi 24 veut venir s'installer à Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec exige de Taxi 24 un permis pour le transport adapté;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'ENTÉRINER la lettre du 8 décembre qui demande au ministère des Transports du Québec de ne pas exiger de Taxi 24 un permis de transport adapté;

Adoptée.

5.0.- **LOISIRS ET CULTURE**

RÉSOLUTION  
2011-12-585

5.1.- **Adoption du règlement no 782 concernant la tarification du Camping régional de Malartic saison 2012**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement numéro 782 concernant la tarification du Camping régional de Malartic saison 2012 tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-12-586

5.2.- **Programmation de la fête d'hiver**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMENT

DE TENIR la fête d'hiver du 24 au 26 février 2012;

QUE toutes les activités de la fête d'hiver se déroulent au Camping régional de Malartic;

Adoptée

6.0.- **TRAVAUX PUBLICS**

7.0.- **SERVICE TECHNIQUE**

RÉSOLUTION  
2011-12-587

7.1.- **Approbation des plans de fermeture des infrastructures du secteur Sud**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation minière Osisko et la Ville de Malartic ont signé un contrat de démantèlement du quartier Sud (triangle), démolition des résidences, construction d'infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QU'il était prévu que les plans de fermeture soient approuvés par le conseil municipal;

QU'après l'analyse des plans de fermeture des infrastructures du secteur Sud, le Service technique en fait la recommandation ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

D'APPROUVER les plans de fermeture des infrastructures du secteur Sud, tels que présentés et joints à la présente résolution;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-12-588**

**7.2.- Offre de service de Qualitas pour l'étude géotechnique du secteur F**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut faire un développement résidentiel dans le secteur F;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER l'entreprise Qualitas à exécuter une reconnaissance des sols pour un projet de lotissement dans le secteur au Nord du Camping régional de Malartic, telle qu'inscrite dans leur offre de service du 5 décembre 2011 et jointe à la présente résolution ;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-12-589**

**7.3.- Approbation de travaux de Télébec : Projet P21164**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la compagnie Télébec à effectuer des travaux dans le secteur des rues Authier et Régine-Lanoix pour placer un câble de cuivre sur un toron existant au cours du mois de janvier et février 2012 pour le projet # P21164;

Adoptée.

**8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

**9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS**

**RÉSOLUTION  
2011-12-590**

**9.1.- Exposition temporaire dans la salle du conseil**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a reçu deux (2) projets d'exposition dans la salle du conseil;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'EXPOSER les œuvres de monsieur Paul Rousseau, peintre, pour une période de six (6) mois s'échelonnant de janvier à juin 2012;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-12-591**

**9.2.- Déléguer un conseiller à la Société d'histoire de Malartic**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER le conseiller M. Guy Morrissette à la Société d'histoire de Malartic à titre d'observateur ;

Adoptée.

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

11.1.- Félicitations aux pompiers lors de la guignolée

CONSIDÉRANT QUE les pompiers ont pris part à la guignolée des médias qui s'est déroulée le 1<sup>er</sup> décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la collecte des fonds amassés est de 11 415,00 \$

CONSIDÉRANT QUE les pompiers ont versé leur salaire de la journée volontairement à la guignolée et que la somme s'estime à un montant de 1 858,52 \$;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FÉLICITER les pompiers de la Ville de Malartic pour leur dévouement et leur générosité;

Adoptée.

12.0. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont toutes été répondues.

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h12

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

  
ANDRÉ VEZEAU  
MAIRE

  
ME CLAUDYNE MAURICE  
GREFFIÈRE

RÉSOLUTION  
2011-12-592

RÉSOLUTION  
2011-12-593